

urps ml-infos

LE MAGAZINE DE L'UNION RÉGIONALE MÉDECINS LIBÉRAUX DES HAUTS-DE-FRANCE

DOSSIER SPÉCIAL P2

"AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS"

- Nouveau service *Via Trajectoire*
- Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants familiaux
- Ma santé 2.0
- Portail des acteurs de santé "intervenir addictions"
- Dispositif STOP (pédophile)

P7 ACTUALITÉS

- Frénotomie buccale : alerte sur les pratiques abusives
- Équipe de Soins Spécialisés (ESS)
- Rejoignez les groupes qualité des Hauts-de-France

P10 BRÈVES

- Le CPias
- Cabinets médicaux et obligation de disposer d'un défibrillateur automatique
- Soins palliatifs : campagne nationale "Osons Vivre"

P12 EN BREF

- Soirée de sensibilisation "handicap psychique et médecin généraliste, comment mieux se comprendre"
- Covid Long : où trouver un kiné pour prendre en soin vos patients



Chers confrères,

La médecine libérale vit actuellement des moments très difficiles.

En effet, après cette crise sanitaire sans précédent, qui nous a tous mobilisés et pour laquelle nous avons répondu présents, nous voilà maintenant attaqués de tous bords :

- lors des négociations conventionnelles à l'issue desquelles aucun des syndicats représentatifs n'a signé. Nous voilà dans la période du règlement arbitral qui est sorti au JO le 28/04/2023 et qui, durant la durée de son application et dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention, va continuer d'entraîner des tensions dans les projets suivis par notre URPS.
- par la démultiplication des Propositions de Projets Loi (PPL) et discours politiques qui tentent de changer sans l'assentiment de la profession la médecine et le système de soins libéral en utilisant la pression du service rendu aux patients.

Nous assistons à une accélération des demandes de mise en place des orientations nationales : SAS (Service d'Accès aux Soins), CPTS (Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé), DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination), délégation ou transfert de tâche, parcours de soins en particulier en cancérologie, néphrologie, radiologie (avec des demandes d'autorisation de plus en plus complexes)... et enfin cette demande présidentielle d'avoir, pour tous les patients en ALD, un médecin traitant. Ces dispositifs ne pourront fonctionner qu'avec l'adhésion pleine et entière des effecteurs, les médecins libéraux en premier lieu, ce qui n'est pas forcément le cas.

Malgré cela, votre URPS, avec l'ensemble de ses élus et salariés, reste mobilisée afin de représenter au mieux les intérêts de la médecine libérale, quel que soit son mode d'exercice, afin d'être les interlocuteurs privilégiés. Nos relations naturelles avec les différents syndicats nationaux représentatifs, tous représentés au sein de notre Bureau, apportent l'expertise la plus appropriée pour vous soutenir dans vos projets.

Des projets, nous en avons également : des applications numériques élaborées par les médecins et pour les médecins, les équipes de soins spécialisés, les stages de découverte en médecine libérale, que nous aurons l'occasion de vous détailler dans les prochaines lettres d'information.

Je me réjouis de la diffusion de cette nouvelle lettre qui avait dû être suspendue du fait de notre mobilisation dans la crise covid, et qui comprend notamment un dossier spécial consacré aux différentes plateformes et dispositifs pour vous aider dans votre pratique quotidienne.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Dr Bruno STACH
Président



DOSSIER SPÉCIAL "AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS"

NOUVEAU SERVICE VIA TRAJECTOIRE POUR LES SÉNIORS ET LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

C'est quoi ?

 *ViaTrajectoire* est un outil d'aide à l'orientation des patients dans le domaine sanitaire et médico-social.

C'est un service public, gratuit et sécurisé sur internet, avec une connexion par CPS ou eCPS pour les médecins libéraux, qui permet d'adresser des demandes d'admission dématérialisées en EHPAD, accueil de jour et USLD (Unités de Soins de Longue Durée). L'accès au module sanitaire est également ouvert aux médecins libéraux pour permettre d'orienter les patients en SSR (Soins de Suite et Réadaptation, HAD (Hospitalisation À Domicile) et USP (Unités de Soins Palliatifs).

En tant que médecin libéral vous pourriez être sollicité par l'un de vos patients ou son entourage pour renseigner les données médicales et d'autonomie du dossier informatisé pour une admission en EHPAD.

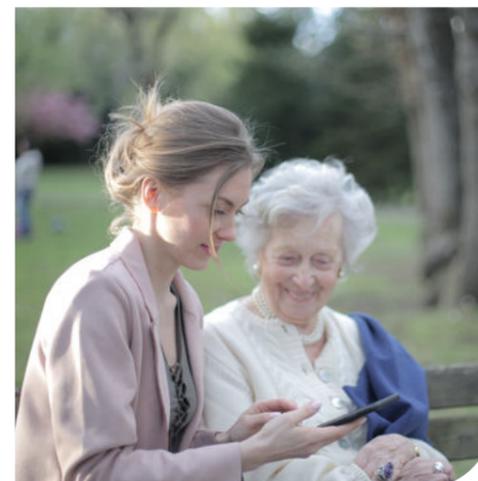
Pour accéder au site, rendez-vous sur :

www.viatrajectoire.fr



Comment ?

Après une première connexion, vous pouvez également être sollicité automatiquement par le système, par alerte mail, dès lors qu'un de vos patients vous aura désigné comme médecin traitant lors de la création de son dossier. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir votre accès à *ViaTrajectoire* en indiquant l'adresse mail de votre choix.



Autres fonctionnalités

En tant que médecin traitant, vous pouvez, en cas de besoin, déléguer vos droits à un confrère en cas de besoin et avez la possibilité d'associer votre compte d'accès médecin libéral avec un compte d'accès professionnel en structure, notamment pour les médecins coordonnateurs en EHPAD, afin de vous faciliter un accès rapide entre les 2 environnements.

ViaTrajectoire vous permet également de compléter le formulaire TND (Troubles du Neuro-Développement) en facilitant le remplissage de la grille de repérage et du formulaire d'adressage TND lorsque vous repérez un développement inhabituel chez un enfant de moins de 7 ans.

L'envoi automatique du formulaire aux Plateformes de Coordinations et d'Orientation (PCO) n'est actuellement pas disponible en Hauts-de-France. Il reste nécessaire d'imprimer le formulaire pour l'adresser aux PCO par tout autre moyen.

Refonte de l'espace médecin libéral

Un groupe de travail composé de médecins traitants utilisant la plateforme s'est réuni pour refondre l'espace "médecin libéral".

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous en faire part (à l'adresse suivante : pauline.radenne@urpsml-hdff.fr).

Rappel : Pour une connexion optimale, pensez à mettre à jour votre navigateur internet ainsi que la « Cryptolib CPS* ».



POUR EN SAVOIR PLUS ...

L'ensemble de la documentation sur la plateforme *ViaTrajectoire* est disponible sur le site internet de *Sant&Numérique*, dans la rubrique FAQ de chaque module *ViaTrajectoire*.



* La « Cryptolib CPS » est un logiciel qui permet l'interfaçage entre des applications informatiques et la carte.

ATSAM Aide en ligne : sesam-vitale.fr

En résumé

UN GAIN DE TEMPS POUR TOUS

- ▶ Un seul dossier à renseigner pour l'ensemble des structures
- ▶ Recherche facilitée
- ▶ Un accès direct aux volets "médical" et "autonomie"

UNE MEILLEURE COORDINATION

- ▶ Un accès dédié à tous les acteurs de la demande EHPAD (familles, accompagnants médico-sociaux, établissements sanitaires...)
- ▶ Une version dématérialisée du CERFA

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

- ▶ Une transparence sur l'avancement du dossier
- ▶ Une réponse en temps réel pour les familles
- ▶ Gestion du suivi via un tableau de bord

PLATEFORME DE RÉPIT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS FAMILIAUX

Ce ne sont pas moins de 47 structures sur la région des Hauts-de-France qui sont destinées à l'accompagnement des aidants familiaux.

Accompagner les aidants familiaux, un enjeu de santé publique

Financées par l'ARS, 24 d'entre elles, déployées depuis 2012, accompagnent les proches aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie quelle que soit la pathologie et sans limite d'âge pour celles atteintes de maladies neurodégénératives (Maladie d'Alzheimer et apparentées, Parkinson, Sclérose en plaques).

Depuis 2021, 23 nouvelles PFR (plateformes de répit), sont désormais dédiées à l'accompagnement des aidants de personnes en situation de handicap.

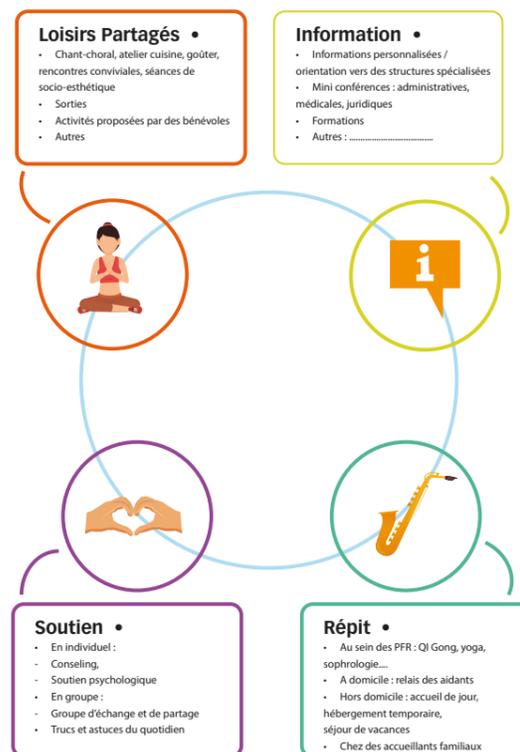
Une équipe professionnelle : infirmières, coordinatrices, psychologues, éducateurs et assistantes de soins en gérontologie répond ainsi aux besoins d'information, de formation, de soutien psychologique, de répit et de loisirs grâce à un panier de services qui leur est dédié.

L'objectif est bien de soutenir et d'informer les familles dans l'accompagnement de leur proche en perte d'autonomie quel que soit leur projet de vie. Ce sont les seules structures dédiées uniquement à l'accompagnement des aidants.



En octobre 2021, la fédération des plateformes de répit des aidants familiaux a lancé une plateforme numérique donnant accès à différents services qui, non seulement, permet aux aidants de consulter les coordonnées (adresses, mail, téléphone, site) des plateformes de leur territoire mais aussi de s'inscrire en ligne à leurs activités.

A terme, les aidants pourront accéder à des informations juridiques, administratives, médicales..., échanger de manière sécurisée au sein de communautés et s'inscrire à des formations en distanciel.



Pour accéder au site, rendez-vous sur :
www.soutenirlesaidants.fr



MA SANTÉ 2.0 : COMMENT ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE EN SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL ?

ma s@nté 2.0



« Ma s@nté 2.0 » : un projet expérimental, multi-associatifs et multipartenaires porté en Hauts de France (HDF) par 26 associations et piloté par l'Union Départementale des Papillons Blancs du Nord.



Son ambition :

Promouvoir l'autodétermination de la Personne en Situation de Handicap mental (PSH) en matière de santé et de parcours des soins pour améliorer son état de santé. Dans un monde où la "prise en charge" est de plus en plus problématique il est important que les usagers qui souffrent d'un handicap mental puissent exprimer leurs choix et leurs attentes en matière de soin et rechercher par eux-mêmes les aides techniques qui leur permettent d'accéder à un parcours de soin "sur mesure". La prise en soin, plus adaptée à la notion "paternaliste" de prise en charge, sera ainsi facilitée par une meilleure compréhension réciproque des problématiques rencontrées.

Ses actions :

Développer toute une palette de réponses concrètes pour permettre à la PSH de devenir actrice de son parcours de santé, de favoriser son accès aux soins, aux actions de prévention et de dépistage : applications numériques, kits pédagogiques, nouvelles fonctions (coordonnateur santé), nouveau service (Pause Santé) ...

1

« Mon compagnon ma s@nté 2.0 » sur smartphone pour simplifier la démarche d'accès aux soins : aide à la préparation/prise de rendez-vous médicaux et support de communication avec le médecin notamment à partir d'un schéma corporel et d'une échelle de la douleur.

2

« Quiz ma s@nté 2.0 » sur tablette ou ordinateur pour mieux repérer les besoins en santé et provoquer ou encourager le dialogue : sommeil, addiction, alimentation, activité physique, soins dentaires, yeux, audition, dépistage, ...

Cette application devait être initialement testée dans les cabinets médicaux. Mais les contraintes sanitaires liées à la COVID n'ont pas permis cette expérimentation.

Vous pouvez la tester dès maintenant via le lien : www.masante2point0.fr/quiz/



Des kits de dépistage ou de prévention (sous forme de mallettes) en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour permettre à la personne en situation de handicap d'accéder aux messages de prévention, d'information et de dépistage en santé : dépistage des cancers (du sein, du col de l'utérus, de la prostate), prévention des maladies cardiovasculaires ou des maladies urinaires.



Découvrir les kits : <https://www.youtube.com/watch?v=yJSSGEK451A>

Vous ne connaissez pas Ma s@nté 2.0 ?

Découvrez le site www.masante2point0.fr/

Vous avez des remarques ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter :

Myriam Aujames, chargée de projets et d'animation du réseau territorial

Udapei Papillons Blancs du Nord : 03 28 36 14 10



PORTAIL DES ACTEURS DE SANTÉ "INTERVENIR ADDICTIONS"

Ce site collaboratif permet aux médecins non spécialisés en addictologie d'**échanger et de partager des connaissances autour des addictions**.

Composé de quatre volets, il permet d'accéder à un ensemble de supports pour aborder et appréhender plus aisément la question des addictions avec les patients. En particulier, le site propose un ensemble de vidéos courtes qui offrent des pistes pratiques et simples à mettre en œuvre au quotidien, dans différents contextes professionnels (en consultation, en officine, etc.), afin de repérer les comportements à risques, orienter et accompagner du mieux possible les patients.

Ce site, élaboré par des professionnels des addictions, vise à aider les professionnels de santé de premier recours :

- à aborder les conduites addictives avec leurs patients,
- à repérer d'éventuels usages problématiques de substances psychoactives (tabac, alcool, opioïdes, tranquillisant ou autre drogues) ou addictions sans substance (jeux notamment),
- à intervenir et/ou orienter les personnes qui en ont besoin.

Pour accéder au site, rendez-vous sur : intervenir-addictions.fr



DISPOSITIF STOP (PÉDOPHILE)

Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention pour les personnes attirées sexuellement par les enfants.

La Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIA/VS) a mis en place un service téléphonique d'évaluation et d'orientation vers les soins pour les personnes attirées sexuellement par les enfants, dans un objectif de prévention des violences sexuelles sur mineurs.

Il s'appuie sur une plateforme numérique (dispositifstop.fr) et un numéro d'appel non surtaxé (0 806 23 10 63). Il est conçu comme une interface orientant l'appelant vers le Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA/VS) le plus proche, afin d'échanger avec un professionnel de santé qui l'orientera si besoin vers une prise en soin adaptée.

POUR EN SAVOIR PLUS :

dispositifstop.fr

0 806 23 10 63 Appel confidentiel et non surtaxé



ACTUALITÉS FRÉNOTOMIE BUCCALE : ALERTE SUR LES PRATIQUES ABUSIVES

(Source : Association Française de Pédiatrie Ambulatoire - AFPA)



Qu'est-ce que c'est ?

La frénotomie, parfois appelée frénectomie ou freinectomie, consiste à **sectionner un des freins situés dans la bouche**. Cette opération est souvent préconisée lorsqu'une gêne lors de l'alimentation ou de la mobilité de la bouche est causée par la présence d'un frein de lèvres ou d'un frein de langue restrictif.

Les frénotomies linguales ont toujours été une pratique classique, quoiqu'assez rare, en maternité. Elles sont réalisées pour des difficultés de succion après évaluation clinique et échec des mesures d'aide à l'allaitement.

Leur **augmentation récente et non justifiée**, dans les mois qui suivent la naissance justifie d'alerter les parents, les professionnels de l'enfance et les institutionnels.



Un appel à la vigilance

Les parents doivent être informés du **risque d'effets secondaires de cette opération (hémorragies, lésion collatérale tissulaire, obstruction des voies respiratoires ou nerveuse, sensorielle, refus de tétée, aversion orale, et infectieux)**, de récurrences ainsi que de la durée médiane de l'allaitement en post-chirurgie.

Face à l'accroissement très important sur tout le territoire de réseaux proposant, à des tarifs excessifs, de traiter par frénotomie buccale les douleurs mamelonnaires et l'arrêt précoce de l'allaitement, ou pire de la pratiquer à titre préventif, des sociétés savantes médicales, chirurgicales, paramédicales, des collèges professionnels et des associations émettent les plus grandes **réserves quant à l'intérêt et l'innocuité de ce geste invasif à risque d'effets secondaires**.

Elles formulent des recommandations :

- Qu'en l'absence de difficultés, la présence d'un frein de langue court et/ou épais ne soit pas une indication à un geste chirurgical. Il s'agit d'un geste agressif et potentiellement dangereux pour des nourrissons.
- Qu'une frénotomie aux ciseaux puisse être indiquée après information aux parents du rapport bénéfice/risque, à condition qu'il existe un frein lingual antérieur court et/ou épais et uniquement après échec des mesures conservatrices non chirurgicales classiquement mises en place ; ce geste est réalisé avec ou sans anesthésie de contact, remise au sein immédiate et antalgique. Après la frénotomie : aucun geste intrabuccal n'est nécessaire les jours suivants.
- Que des études méthodologiquement rigoureuses ciblant les indications, l'efficacité et la tolérance de la frénotomie soient menées à terme sans délai.
- D'améliorer la préparation à l'allaitement et la formation des professionnels afin de prévenir et d'accentuer la prise en charge conservatrice et non chirurgicale en cas de difficultés.

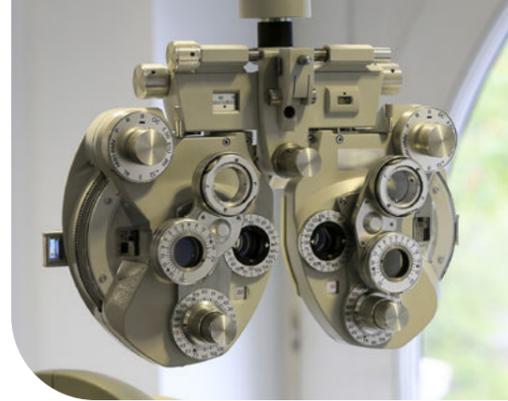
Pour plus d'informations, téléchargez l'intégralité du communiqué de presse de l'AFPA :

<https://afpa.org/2022/01/17/section-de-freins-de-langue-chez-les-nourrissons-et-les-enfants-alerte-sur-des-pratiques-abusives/>



ÉQUIPE DE SOINS SPÉCIALISÉS (ESS)

LA 1^{ÈRE} AUTORISÉE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE EST EN OPHTALMOLOGIE !



Qu'est-ce qu'une ESS?

Les ESS sont un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale, choisissant d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les équipes de soins primaires, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux.



Une ESS en ophtalmologie : pour quoi faire ?

- Recevoir les urgences et les soins non programmés au tarif opposable (Équipes de Soins Primaires – ESP et du Système d'Accès aux Soins – SAS)
- Orienter vos patients vers l'ophtalmologiste le plus proche de leur domicile ;
- Renforcer la coopération et la communication avec les médecins généralistes du territoire (Maisons de Santé Pluridisciplinaires - MSP, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - CPTS) ;
- Renforcer la coopération et la communication entre ophtalmologistes (de plus en plus spécialisés) ;
- Proposer un service de télé-expertise avec continuité de soins et respect de la territorialité pour le médecin généraliste ;
- Renforcer la coopération et sécuriser les délégations de tâches avec les orthoptistes, en respectant la continuité de prise en charge médicale de proximité ;
- Coordonner et organiser avec les établissements de soins la prise en charge de pathologies lourdes (exemple : rétine chirurgicale, pathologie tumorale, etc.) ;
- Échanger et organiser des réunions de concertation entre ophtalmologistes. Actuellement, 44 ophtalmologistes des Hauts-de-France adhèrent à cette ESS.

Je suis spécialiste en Médecine Générale (ou d'une autre spécialité) :

Que va m'apporter l'ESS Ophtalmologie ?

Je peux la contacter lorsque je souhaite avoir un avis d'un ophtalmologue rapidement et que le médecin habituel de mon patient n'est pas disponible voire inexistant.

Par exemple, si mon patient présente l'un des troubles suivants :

- Baisse d'acuité visuelle importante, brutale, invalidante ;
- Strabisme, suspicion paralysie oculo-motrice, diplopie ;
- Conjonctivite résistante à un traitement simple ;
- Hyperhémie conjonctivale persistante ;
- Suspicion kératite (virale ou bactérienne) ;
- Traumatisme oculaire ;
- Diabète, HTA sévère, DMLA ;
- Etc.

Comment contacter l'ESS Ophtalmologie ?

- ▶ Via la plateforme téléphonique réservée aux professionnels de santé : 03 20 558 558.
- ▶ Via le site Internet sos-oeil.fr permettant :
 - Une prise de rendez-vous en ligne réservé aux professionnels de santé (en moins de 48h pour des Soins Non Programmés (SNP) urgents ; et sous 10-15 jours pour une consultation rapide nécessaire ou ressentie).
 - Un service de télé-expertise réservé aux médecins respectant la territorialité et la continuité des soins.



Je suis ophtalmologue, je souhaite participer :

Vous pouvez contacter :
Mme Alison Delcour, coordinatrice
alison.delcour@sos-oeil.fr

Pour en savoir plus :
www.urpsml-hdf.fr/ess-ophtalmologie/



REJOIGNEZ LES GROUPES QUALITÉ DES HAUTS-DE-FRANCE



Vous êtes médecin généraliste, vous vous interrogez sur votre pratique et vous aimeriez pouvoir échanger, partager avec les collègues de votre territoire d'activité dans un cadre convivial, chaleureux et bienveillant. Alors rejoignez les Groupes Qualité des Hauts-de-France.

Actuellement 9 groupes, répartis sur les 5 départements, se réunissent 10 fois par an, chaque fois autour d'un thème différent choisi à l'avance :

- 4 séances permettent l'analyse d'un thème libre et l'analyse de retours d'informations.
- 6 séances sont consacrées à l'analyse dirigée d'un thème défini. Ces séances sont dédiées à un thème commun à tous les groupes.

Les séances durent environ 2h et sont l'occasion d'analyser les difficultés, les réponses, de trouver et mettre en place des solutions adaptées, individuelles ou collectives, afin d'améliorer les pratiques.

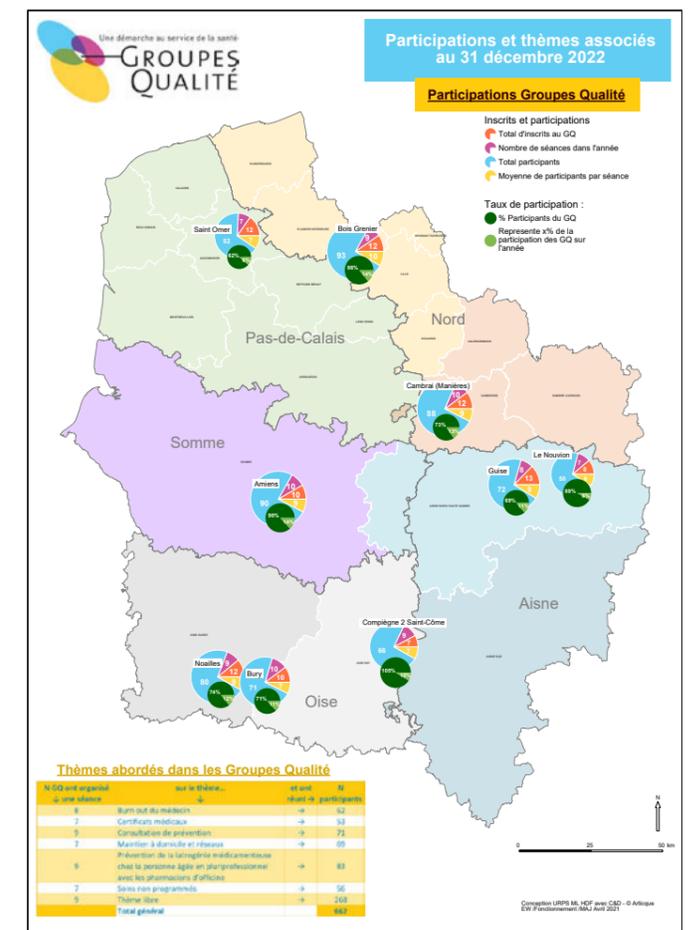
Vous vous réunirez parfois avec d'autres professionnels de santé (infirmiers, kinés, pharmaciens ...) dans une réflexion plus transversale et pluriprofessionnelle. Votre présence est indemnisée et peut contribuer à votre certification.

Ces groupes existent dans 4 autres régions (Bretagne, Centre-Loire, Normandie et Pays de Loire), parfois depuis plus de vingt ans (Bretagne) et pour nous aider dans notre analyse, des indicateurs, communs à toutes les régions et différents de ceux de la ROSP (rémunération sur objectifs de santé publique), sont proposés permettant d'établir un profil individuel, anonyme qui permet à chacun de comparer sa pratique à l'aune des référentiels, à celle des autres confrères du groupe ou à celle des autres groupes, également à celle des médecins ne participant pas aux Groupes Qualité.

Les groupes sont accompagnés par un animateur qui facilite les échanges, permet à la dynamique du groupe de s'installer et pour chaque séance d'établir un compte rendu.

Un coordonnateur, quant à lui, est chargé d'assurer l'unité des groupes, de préparer un dossier documentaire pour chaque thème analysé et de faire une synthèse de l'ensemble des comptes rendu de séance.

Enfin, tous les animateurs de groupe se réunissent 3 fois par an sous la conduite du coordonnateur, pour une journée de travail destinée à améliorer le fonctionnement des groupes.



Si une telle démarche réflexive sur votre pratique vous intéresse, prenez contact avec le secrétariat :

Tél. 07 66 86 93 88
secretariat@groupequalite-hdf.fr

LE CPIAS : QUELLES SONT SES MISSIONS, QUAND ET COMMENT FAIRE APPEL À CETTE ÉQUIPE-SUPPORT ?

Le CPIas est le Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins. Il s'agit d'une structure publique régionale experte dans la prévention du risque infectieux.

Ses missions sont **l'expertise, l'animation de réseaux de professionnels de santé et l'investigation des signalements d'épidémies et d'infections associées aux soins**. Le CPIas collabore étroitement avec l'ARS pour déployer en région les actions de prévention du risque infectieux, ainsi qu'avec les infectiologues du CRAIHF (Centre de Ressources en Antibiotique et Infectiologie en Hauts-de-France) afin de proposer des actions conjointes dans ce domaine. Les différents URPS et les représentants des usagers via France Assos Santé sont également des partenaires réguliers du CPIas, en particulier pour des actions de formation ou de sensibilisation sur le risque infectieux.



CABINETS MÉDICAUX ET OBLIGATION DE DISPOSER D'UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

(Source : Conférence Nationale URPS Médecins)

Qui n'est pas concerné ?

Les cabinets médicaux **ne sont pas concernés par une telle obligation** à disposer, depuis le 1^{er} Janvier 2022, d'un défibrillateur automatique car ils sont classés en ERP 5.

Concernant les grosses structures ?

La seule question qui nous paraît rester éventuellement en suspens concernerait les plus grosses structures de type maisons de santé pluriprofessionnelles dont la fréquentation journalière pourrait possiblement justifier une telle obligation ; néanmoins, l'ensemble des références transmises ou obtenues dans le cadre de nos recherches ne concernent que des établissements de santé, avec notamment une notion de jauge en nombre de résidents.



En pratique, l'équipe (deux praticiens, trois infirmières, deux assistantes, et un biostatisticien) est à la disposition de tout professionnel de santé de ville qui souhaite s'informer sur tout sujet en lien avec notre domaine d'expertise (mesures à mettre en œuvre pour maîtriser le risque lié aux infections hivernales ou aux bactéries multi-résistantes, tri des déchets de soins, choix de produits désinfectants, recommandations existantes, outils pédagogiques...).

Pour toute question :

Tél. 03.20.44.49.43 (Lille)
Tél. 03.22.66.77.65 (Amiens)

cpias-hdf@chu-lille.fr



SOINS PALLIATIFS : CAMPAGNE NATIONALE "OSONS VIVRE"

(Source : Société Française d'Accompagnement des soins Palliatifs)



Qu'est-ce que c'est ?

Dans l'histoire de notre système de santé, les soins palliatifs sont un progrès incontournable. 330 000 personnes par an ont besoin des soins palliatifs ; trois fois plus que les capacités actuelles ; alors que la loi garantit à « toute personne malade dont l'état le requiert » le « droit d'accéder à des soins palliatifs ».



En quelques chiffres...

Les soins palliatifs en France ont aujourd'hui la capacité d'accompagner chaque année **100 000** Français, en améliorant leur qualité de vie, en soulageant leurs symptômes et en les aidant à rester en relation avec leur famille et leurs amis jusqu'au dernier instant.



La SFAP

La Société Française d'Accompagnement des soins Palliatifs (SFAP) mène une campagne de communication visant à frapper les esprits, à surprendre par des visuels audacieux mais également permettre d'orienter, conseiller et expliquer. Elle a pour ambition de toucher 20 millions de Français dans les mois à venir.



Pour consulter l'intégralité de la campagne :

<https://www.cspfh.fr/2022/03/17/lancement-de-la-campagne-nationale-osons-vivre/>



SOIRÉES DE SENSIBILISATIONS

"HANDICAP PSYCHIQUE ET MÉDECIN GÉNÉRALISTE, COMMENT MIEUX SE COMPRENDRE" :

QUELS RETOURS ?

Si le monde de la psychiatrie reste, de nos jours, encore trop mal connu, le handicap psychique l'est encore plus. Symptômes, troubles cognitifs, effets secondaires des traitements, difficultés dans le quotidien, etc. Quels peuvent être les soins proposés ? Qu'est-ce que la réhabilitation psychosociale ? Quelles évolutions dans les pratiques professionnelles permettent de favoriser le rétablissement et l'empowerment ? Quelles sont les ressources disponibles sur un territoire ?

Autant de questions auxquelles l'URPS Médecins Libéraux Hauts-de-France, le Centre de ressources sur le handicap psychique (CREHPSY) et la Communauté Professionnel Territorial de Santé (CPTS) de Lille-Ouest, ont essayé de répondre en organisant en partenariat, le mardi 28 juin 2022, une soirée de sensibilisation sur le thème : « Handicap psychique et médecin généraliste, comment mieux se comprendre ? », avec la participation de M. Eric Keiffer, usager expert atteint de schizophrénie.

Cette soirée fut l'occasion de mettre en avant l'usager ayant un handicap psychique, par le témoignage poignant de M. Eric Keiffer sur son parcours et la place centrale qu'occupent les professionnels de santé et notamment le médecin libéral. Composée de différents professionnels de santé (pharmaciens, neuropsychologue, médecins généralistes), cette soirée a permis d'échanger sur la place de l'usager mais également sur la place de chacun des

professionnels de santé libéraux dans l'accompagnement des personnes ayant un handicap psychique et de mettre en lumière la nécessité pour les professionnels de santé libéraux de se sensibiliser et de se former à la question du handicap psychique pour développer et améliorer ses compétences en matière d'accompagnement de cette population encore trop souvent stigmatisée.

La place du médecin généraliste est complexe, faute de formation spécifique il peut facilement passer à côté du problème et traiter comme une dépression ou une crise d'angoisse un symptôme qui n'est que la partie émergée d'un iceberg de vulnérabilité.

Aujourd'hui, faute de moyens, on ne peut plus parler de « prise en charge » mais bien d'« accompagnement » ou de prise en soin par le médecin. Dans le parcours de soins, le patient, devenu usager, doit augmenter ses compétences d'autosoins et psychosociales (via par exemple l'ETP - Éducation Thérapeutique du Patient) pour rester autonome et être en capacité de "se prendre en charge" dans une démarche d'empowerment. Dans le cadre de la démocratie sanitaire le patient qui souffre d'un trouble psychique doit pouvoir être acteur de sa maladie et de sa vie.



COVID LONG : OÙ TROUVER UN MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE POUR PRENDRE EN SOIN VOS PATIENTS

(Source : URPS MK HDF)

Pour trouver un masseur-kinésithérapeute volontaire assurant les soins post-covid, vous pouvez consulter le site internet : kinedegarde.fr



- ISSN : 2119-1786 - Tirage : 9 400 exemplaires
- Directeur de la publication : Dr Bruno STACH
- Rédacteur en chef : Dr Bruno STACH
- Conception / rédaction : Aude GRIMONPREZ, Chloé SCRICK
- Création de la maquette : Audacioza Studio
- Comité de rédaction : Drs Maxime BALOIS, Guillaume CHATELAIN, Bertrand DEMORY, Guillaume DEWEVRE, Jean-Paul KORNOBIS et Bruno STACH
- Impression : Imprimerie Gantier
ZAE "Les dix Muids"
Rue Blaise Pascal - BP 43
59582 Marly Cedex
- Crédit photos : Adobe Stock, Unsplash, Pexels